

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Entretien routier : le Faner en mission d'inspection dans le Woleu-Ntem

G.R.M  
Libreville/Gabon

EN sa qualité de bailleur local de l'entretien routier, le Fonds autonome national d'entretien routier (Faner) dispose de prérogatives de vérification physique de l'évolution de chaque chantier. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du programme prioritaire d'urgence de remise en état des routes en terre adoptée, au titre de l'année

2023, une mission de cet organisme public vient de séjourner dans la province du Woleu-Ntem. Mandatée par le directeur général Patrice Mezui, la mission conduite par l'ingénieur vérificateur Paul Ondo Mvou est surtout allée toucher du doigt le niveau d'exécution des travaux sur les axes Sam-Bibasse (84 km), Medouneu-Sam (70 km) et Sam-Mitzic (54 km). Trois chantiers, il faut le rappeler, lancés le 22 juin dernier par le ministre délégué aux Travaux publics,



Photo: GRM

**Les travaux de réfection des routes en latérite sont en cours d'exécution.**

## Commissionnaires en douane : examen des dossiers

GM.NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

LES dossiers des entreprises désireuses d'exercer l'activité de commissionnaire en douanes agréé (CDA) au Gabon étaient sur la table du comité consultatif des commissionnaires en Douanes, jeudi dernier à Libreville. C'est la directrice générale adjointe des douanes, Maryse Patricia Nkoma, qui a dirigé les travaux. Au total, ce sont 8 dossiers qui ont subi un examen minutieux. Le comité s'est aussi penché sur quelques propositions de suspension d'agréments. Hormis les différents membres prenant habituellement part à ces travaux, dont la Direction générale des impôts et la Direction générale du commerce, des observateurs y ont été récemment conviés. À savoir, l'Autorité nationale de vérification et

d'audit (Anavea), le Parquet de la République et la Fédération des entreprises du Gabon (FEG). Il faut savoir que lorsqu'un opérateur économique exporte ou importe des marchandises, le Code des douanes de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (Cémac) exige de passer par un commissionnaire en douanes agréé. Cela, pour procéder à une déclaration détaillée des marchandises.

Le commissionnaire ne peut exercer sans l'obtention d'un agrément le lui autorisant. D'où les réunions biennales d'examen de dossiers des demandeurs d'agrément.

Après examen des demandes, le comité émet son avis et le Conseil des ministres de la Cémac statue. L'acte accordant l'agrément est notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel.

Emmanuel Eyeghe Nze. "Après la phase officielle de leur lancement, la présente mission avait pour objectif fondamental de s'enquérir de l'état d'exécution des travaux de réhabilitation, notamment sur le tronçon routier

en terre Sam-Bibasse. Cette mission intervient après que le bailleur national de l'entretien routier a reçu les premières demandes de règlement", ont souligné les experts du Faner. La mission a parcouru les 20

km de travaux déjà réalisés, en partant de Sam vers Bibasse, en présence des représentants de l'entreprise SGTPL, adjudicataire dudit marché. Sur le terrain, les techniciens ont noté que les travaux s'exécutent avec satisfaction.

## Fegasa : Andrew Gwodog plébiscité pour un nouveau mandat de 3 ans

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

L'ASSEMBLÉE générale annuelle de la Fédération gabonaise des sociétés d'assurances et de réassurances (Fegasa) s'est tenue le 26 juillet dernier à Libreville.

Au cours de celle-ci, dont le renouvellement du bureau directeur était l'un des points à l'ordre du jour, le Dr Andrew Gwodog a été désigné à l'unanimité par l'ensemble des membres de l'AG pour tenir à nouveau, pendant 3 ans, les rênes de la Fegasa. Et cela, au vu de son bilan moral et financier positif approuvé par l'AG. Plusieurs autres points importants ont été discutés et approuvés. Tout d'abord, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, qui ont abouti à une situation bénéficiaire de 23 millions de francs. De plus, le budget de l'exercice 2023 a été approuvé. Il s'élève à 408 millions dont 15 millions alloués pour des inves-



Photo: AEE

**Les membres de la Fegasa, au terme de l'assemblée générale extraordinaire.**

tissements et 90 millions pour la convention d'indemnisation directe.

Cinq autres points ont été présentés et approuvés par le nouveau bureau. Il s'agit de la construction de la maison de l'assureur au Gabon ; la digitalisation de l'assurance automobile ; la création du

Pool TPV au Gabon ; l'assurance obligatoire construction au Gabon ; la contribution du secteur à la mise en place de la retraite complémentaire obligatoire au Gabon.

Enfin, il a été décidé de reporter à 2026 l'organisation au Gabon du Forum de la réassurance.



Photo: AN

**Une vue de la séance d'examen des dossiers.**